Zeitschrift: Schweizerische Chorzeitung = Revue suisse des chorales = Rivista svizzera delle corali = Revista dals chors svizzers

Herausgeber: Schweizerische Chorvereinigung

Band: - (1993)

Heft: 3

Rubrik: Rapport d'activité de l'USC en 1992

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport d'activité de l'USC en 1992

1. Introduction

En 1992, l'USC a cherché une nouvelle orientation et défini ses priorités. Côté musique, il s'est agi de perpétuer l'élan, la joie et l'enthousiasme déployés à la Fête suisse de chant en 1991. Les récentes fêtes cantonales, régionales et les concerts des chorales ont montré que nos efforts portent leurs fruits. A Aarau, le Jubilé de l'USC – commémorant 150 ans d'activités chorales en Suisse et le 15e anniversaire de notre Union – a constitué le point culminant de l'année.

En hommage à son engagement en faveur des chorales, à l'échelle régionale, cantonale et nationale, Mme Theres-Ursula Beiner, chef des médias de l'USC, a reçu le Prix du Mérite 1992 décerné par le Conseil exécutif du Canton de Soleure. Qu'elle en soit encore félicitée.

2. Séances et conférences

Comité central

Pour ses séances semestrielles ordinaires, le Comité central s'est réuni à Rudolfstetten au printemps, et à Aarau en automne.

Comité directeur

Les membres de la direction ont siégé en janvier à Zurich, et en septembre à Zoug, dans le cadre des concerts donnés par plusieurs associations de musiciens amateurs.

Commission de musique

Les membres de cette Commission ont siégé trois fois, soit à Zurich en janvier, à Berne en juin, et à Einsiedeln en août.

Organe de contrôle

Les vérificateurs de comptes ont procédé aux contrôles statutaires au domicile du Caissier central.

Conférence des chefs de chœurs d'enfants et de chorales de la jeunesse

Au mois de mars, une bonne centaine de chefs de chœurs – se consacrant spécialement aux enfants et aux adolescents – ont tenu leur première conférence à Zurich. L'objectif était la diffusion d'information et l'échange d'expériences.

Conférence des rédacteurs cantonaux

En 1992, deux conférences des rédacteurs cantonaux ont eu lieu, soit en janvier à Zurich, et en septembre à Berthoud/Burgdorf.

Secrétariat central

Vu le nombre croissant de tâches qui lui incombent et la concentration des services administratifs, il sera nécessaire de renforcer l'effectif du personnel et l'infrastructure du Secrétariat central, dès 1993. M. Paul Ackermann, Secrétaire général, a fait du bon travail en 1992.

Commissions et groupes de travail

L'évolution de certaines affaires et l'organisation de manifestations ont été confiées à diverses Commissions et groupes de travail (Rédaction de la Revue suisse des chorales, Concert du Jubilé 1992 à Aarau, Assemblée des délégués 1993 à Locarno, Festival Eurochœurs 1994 à Interlaken, et autres).

Archives

Les archives de l'USC, à Zurich, sont souvent consultées par les membres, notamment pour la préparation d'expositions. Ces archives sont en ordre et en bonnes mains.

Rencontre amicale avec les chanteurs du Tyrol du Sud

Suite à la visite de l'USC à Bozen en 1991, nous avons accueilli le comité de l'Union des chanteurs du Tyrol du Sud. Cette rencontre amicale des comités a été couplée à un week-end de travail à Interlaken.

3. Concert du Jubilé USC 1992 à Aarau

Le 22 novembre 1992, l'USC a célébré son 15e anniversaire en commémorant les 150 ans d'existence de chorales d'hommes et les 50 ans d'existence de chorales de dames en Suisse.

Ce concert du Jubilé a bien mis en évidence toute la palette musicale réalisable au sein de l'USC, et a été apprécié aussi en-dehors de nos rangs. L'Association des chanteurs de la Ville d'Aarau a notamment présenté de nouvelles formes de chant exécutées par un chœur d'hommes, et les productions du Chœur polyphone du Moesano (chœur de dames) ont été qualifiées de performances d'une pureté remarquable. Le chœur mixte «La Chanson des Resses», d'Yvorne, a interprété des mélodies romandes qui ont fait particulièrement plaisir à l'auditoire, et le «Chœur viril Lumnezia», de Lugnez, des chants populaires des Grisons qui ont recueilli des applaudissements nourris. Lors de cette manifestation, divers représentants du Comité central de l'USC et du Conseil exécutif d'Argovie ont souligné, dans leurs allocutions, l'importance des activités chorales au sein de la société moderne, et spécialement félicité le comité d'organisation, présidé par Heinz Moor. Ce grand concert a enthousiasmé le public et fait de nouveaux amis du chant.

4. Collaboration avec d'autres associations de musiciens amateurs

L'Association fédérale de musique (EMV), la Société fédérale des orchestres (EOV), l'Union suisse des tambours (STV) et l'Union suisse des chorales se sont produites côte à côte à leur grand concert jumelé, le 19 septembre à Zoug. Cette fois-ci, l'organisation avait été confiée à l'EMV. L'Union suisse des chorales a été magnifiquement représentée par le Chœur d'hommes de Zoug et le Chœur Sternmatt de Baar. Ce concert a présenté toute une palette de possibilités de faire de la musique ensemble; ce fut une réussite et nous remercions encore tous les participants.

Traduction: Eliane Tyran

Rapport d'activité de l'USC en 1992

5. Collaboration européenne – Contacts internationaux

L'USC entretient des contacts amicaux avec diverses associations étrangères. Les contacts favorisent l'échange d'information et d'expériences. Comme le président de l'USC est actuellement président de la Communauté européenne des chorales (AGEC), pour la période de 1991 à 1993, ce mandat offre des possibilités d'entretenir de bons contacts avec divers cercles musicaux. L'USC est consciente de sa responsabilité dans le domaine des chorales en Europe. En sa qualité d'organisation faîtière, l'AGEC représente plus de 3,2 millions de chanteurs. Son objectif est de favoriser l'entente entre les peuples et la collaboration internationale dans le monde musical.

Le congrès annuel de l'AGEC, qui a eu lieu à Vaduz en 1992, a été consacré au profil de l'AGEC au sein d'une nouvelle Europe.

La Session des Eurochœurs a réuni des jeunes chanteurs de quinze pays; ils ont passé une semaine ensemble à Poeldijk, en Hollande. Le point culminant de cette semaine internationale a été leur interprétation de la Messe de Requiem, de Verdi. Quant à la Fête des chorales, à Cologne, plus de 40'000 chanteurs y ont participé pour montrer que chanter ensemble favorise l'entente et l'amitié tout en apportant la joie.

Finalement, le Prix AGEC, dédié chaque année à un compositeur de talent, a été octroyé à Walter Baer, compositeur suisse, qui l'a mérité pour son œuvre «Le Christ gelé».

6. Politique culturelle – Encouragement de la culture en Suisse

Le message du Conseil fédéral, à propos de l'Article concernant l'encouragement de la culture, a été discuté au sein des Commissions concernées. Bien que la situation financière de la Confédération soit actuellement tendue, l'USC espère qu'en 1993, l'encouragement de la culture soit traité de façon positive. Ce point devrait être intégré dans la Constitution, cela nous semble urgent. Car sans fondement légal, les subventions de la Confédération ne sont pas assurées. En temps opportun, les associations culturelles s'engageront en faveur de cet Article et encourageront leurs membres à voter oui.

7. Partitions pour chorales

Au début de l'année, l'USC a reçu un don du journal «La Suisse», en faveur de nouvelles compositions. Ce montant s'ajoute aux contributions de la Fondation Suisa et à nos propres fonds que nous consacrons à la création d'œuvres pour chorales, dans les catégories «faciles» et de «difficulté moyenne». Pour le Festival Eurochœurs en 1994, on attend la création d'œuvres chorales sous forme de cantates. Les thèmes entrant en ligne de compte émaneront de discussions entre le compositeur et le chœur qui les interprétera. Pour l'enregistrement «Musique chorale suisse», diverses autres œuvres ont récemment été créées. L'USC est heureuse de constater qu'en 1992, une fois de plus, plusieurs de ses membres ont commandé de nouvelles compositions et ont eu du succès en les présentant au public. Quant au recueil de chants édité par l'AGEC pour les jeunes, il offre la possibilité aux chorales d'enfants et d'adolescents d'étoffer leur répertoire.

8. Relations publiques – Politique des médias

En 1992, la collaboration avec la radio et la télévision a été réjouissante. La radio prévoit de nouveaux enregistrements avec la participation des chorales qui s'y intéressent. Nous pourrons par ailleurs renforcer notre présence sur les ondes de Radio Eviva. Il serait également souhaitable d'entretenir de bons contacts avec la presse et les radios locales pour que les rédactions diffusent davantage d'informations sur les chorales. Il faudrait par exemple que la télévision s'intéresse au Concours des chorales en 1993 et au Festival Eurochœurs – ce dernier sera organisé par l'USC en 1994, à Interlaken. Les communiqués de presse distribués par l'USC n'ont pas obtenu la résonance souhaitée dans les quotidiens. Cela nous donne à réfléchir.

L'USC doit absolument arriver à améliorer cette situation. Il est donc prévu de faire imprimer un nouveau prospectus pour présenter l'USC et inciter les particuliers à devenir membres d'une chorale.

9. Revue suisse des chorales

Pour notre Revue, l'année 1992 a été mouvementée. Un nouveau chef de ressort a été chargé de la responsabilité générale, et au sein de la rédaction, il y a eu deux changements. A fin mars 1992, Sybille Ehrismann a quitté son poste de rédactrice en chef. Dès avril, il a été repris par Susanne L. Bräm-Leemann. Une Commission de rédaction a été constituée et un réglement établi. Malgré la bonne qualité de notre Revue, le nombre d'abonnements n'a pas augmenté, contrairement aux frais de production et d'expédition. Il a donc fallu adapter notre stratégie en tenant compte des besoins des lecteurs, des souhaits du Comité central, de la direction, de la Commission de musique, et surtout des possibilités financières de l'USC. La seule solution judicieuse est d'intégrer la rédaction au ressort Relations publiques. De ce fait, dès 1993, la rédactrice en chef sera Theres-Ursula Beiner, chef des médias de l'USC, qui remercie les anciennes rédactrices du travail journalistique accompli.

10. Finances

Les comptes annuels 1992 se bouclent avec un petit déficit. La subvention accordée par la Confédération a été augmentée à Fr. 60'000.-, selon notre demande, ce qui correspond à un montant d'un franc par membre. L'USC remercie l'Office fédéral de la culture d'y avoir donné suite.

Fin du rapport: page suivante

Rapport d'activité de l'USC en 1992

Nous regrettons d'apprendre que pour des raisons d'économies, cette subvention sera de nouveau moins importante en 1993. Vu cette réduction mais aussi comme, d'une part, les prestations de services seront étoffées en faveur des chorales et, d'autre part, nous aurons besoin de davantage de moyens pour divers projets musicaux, il sera nécessaire d'augmenter la cotisation annuelle, qui passera de 2 à 2,5 francs par chanteur. C'est la première fois que la cotisation augmente, depuis la fondation de l'USC en 1977. Le bénéfice de la Fête nationale de chant 1991 sera réparti en faveur de divers projets (Concert du Jubilé en 1992 à Aarau, Festival Eurochœurs en 1994 à Interlaken, encouragement de la jeunesse, 3me Fête nationale de chant en l'an 2000, et autres projets).

11. Effectif des membres et des vétérans

En 1992, l'effectif des membres a légèrement baissé, représentant un total de presque 60'000 chanteurs. Le nombre total de chorales se répartit dans les catégories suivantes:

- Chœurs d'hommes	991
- Chœurs de dames	300
- Chœurs mixtes	444
- Chœurs de jeunes	16
- Chœurs d'église	94
Total	1'845

L'USC est heureuse d'observer la constitution de nouvelles chorales d'enfants et d'adolescents mais hélas, dans cette catégorie, peu de chorales sont membres des associations cantonales. Dans le cadre de nos réformes de structure, nous discuterons la possibilité de les affilier en tant que membres directs à l'USC ou de créer une nouvelle section.

12. Encouragement de la jeunesse

La Session des chefs de chœurs se consacrant spécialement aux enfants et aux adolescents a eu lieu le 14 mars à Zurich. Les résultats des groupes de travail et un commentaire du président de la Commission de musique ont été publiés dans la Revue suisse des chorales. Diverses autres associations nationales ont offert leur soutien. Il est souhaitable d'encourager de telles rencontres pour favoriser les bons contacts, la diffusion d'informations et l'échange d'expériences.

Un groupe de travail sera chargé d'organiser d'autres sessions de ce genre, des rencontres de chorales, et d'offrir divers services aux dirigeants. Des cours de formation pour jeunes chefs de chœurs sont planifiés.

Le Festival européen des chœurs de jeunes, à Bâle, a obtenu un succès retentissant. 17 chorales en provenance de 14 pays ont donné 20 concerts et de nombreuses productions spontanées qui ont été très applaudies. Cette rencontre a donc été un moment de bonheur pour toutes les personnes présentes.

Au Concours des jeunes talents, organisé par la Radio DRS pour les chorales d'enfants et d'adolescents, c'est la chorale des Jeunes d'Unterseen, membre de l'USC, qui a remporté le premier prix. Son directeur est Hans Häsler, ancien membre de la Commission de musique de l'USC. Sincères félicitations aux champions et compliments à tous les participants.

13. La Grenette de Berthoud

En 1992, de nombreuses chorales membres de l'USC ont choisi La Grenette comme but d'excursion. Malgré l'afflux de visiteurs, La Grenette a des difficultés financières, et a souhaité recevoir un franc par membre des diverses associations culturelles. Pour cause de manque de fonds, l'USC n'a pas pu instaurer un tel soutien officiel dans ses rangs, mais approuve les chorales qui versent des dons bénévoles pour aider à financer ce centre culturel.

14. SUISA / Fondation SUISA

Pour 1993, vu le taux de renchérissement de la vie en général, la cotisation de la SUISA sera rehaussée à 4 francs. L'USC et ses associations cantonales entretiennent de bonnes relations avec la SUISA.

La Fondation SUISA est un partenaire coopératif qui soutient la création de musique contemporaine. Elle participe à la création de nouvelles compositions et se charge d'établir une documentation de la musique chorale suisse en 1994.

15. Formation et perfectionnement

En 1992, l'USC a annoncé des cours de formation pour directeurs de chorales au niveau national, cantonal et communal. En 1993, le concept de formation sera réalisé par étapes. Les cours pour directeurs et choristes, organisés par les associations cantonales, ont obtenu le succès souhaité. La demande de nouveaux chefs de chorale est grande, au vu du nombre d'annonces publiées périodiquement. La formation de chefs de chorales se consacrant aux enfants et aux adolescents a la priorité; elle sera mise sur pied en collaboration avec des associations amies.

16. Concours Suisse des Chorales

En vue du 3me Concours suisse, qui aura lieu les 25 et 26 septembre 1993 à Crans-Montana, les préparatifs vont déjà bon train. L'USC compte sur la participation de deux chorales par canton, ce qui semble réaliste.

17. Regards sur l'avenir

A son Assemblée des délégués, en 1993 à Locarno, l'USC procédera à diverses élections. Le président central sera un Romand, la direction et la Commission de musique seront nouvellement constituées. Une réforme des structures améliorera l'organisation générale pour que l'USC soit encore plus efficace. Les lignes directrices pour 1993 définissent les objectifs stratégiques, le programme de travail 1993-1997, la marche à suivre et les diverses activités prévues. L'USC s'y attelle avec joie, enthousiasme et optimisme.

Zurich, le 27 février 1993

Au nom du Comité central
Ernst Kleiner, président central